



Commission exécutive nationale Mercredi 28 et jeudi 29 septembre 2011

ACTUALITÉ

Bonjour cher(e)s camarades

Au-delà du caractère statutaire des réunions de la CE, le plaisir de se revoir et d'échanger est bien réel pour moi et j'ai la faiblesse de penser pour vous aussi.

A cette époque de l'année, on se souhaite une bonne rentrée. Je ne le ferais pas. Comment cette rentrée pourrait-elle être bonne quand on voit l'état de délabrement de la situation sociale économique et politique en France, et ailleurs.

J'espère cependant qu'une majorité d'entre vous est épargnée sur le plan personnel.

Le point d'actualité traditionnel, en début de CE, ne vous apprend rien, mais permet de confronter mon analyse et la vôtre.

Les révolutions arabes se poursuivent plus ou moins facilement, l'horreur de la répression étant toujours la règle en Syrie.

Mais, conséquence inattendue et mémorable, les femmes d'Arabie Saoudite obtiennent le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, véritable révolution aussi dans ce pays archaïque et conservateur jusqu'à la caricature !

La jeunesse, qui se ressemble de plus en plus, a fait entendre sa voix dans de nombreux pays, dans le calme ou dans la violence parfois. Cultivée ou laissée pour compte, elle aspire à un futur meilleur que celui qu'elle a en perspective : meilleure répartition des richesses, justice sociale et gestion durable de l'environnement. Ses appels sont restés sans réponse pour le moment. On peut penser et espérer qu'elle se mobilisera à nouveau et avec elle, des populations entières qui remettront en cause le modèle économique que nous connaissons actuellement, où les écarts se creusent, où les principes de solidarité, de mutualisation, de protection sociale sont régulièrement écornés.

Les riches sont toujours plus riches et les pauvres toujours plus nombreux.

La nécessité d'une répartition équitable des richesses devient une évidence pour de plus en plus de monde, semble-t-il.

Les riches l'ont bien senti qui propose de sacrifier un peu, un tout petit peu, de leurs revenus ou qui acceptent, sans broncher la taxe légère, très légère, qu'on va leur imposer en France.

La crise de l'euro a continué à faire l'actualité pendant cet été.

Faillite ou pas de la Grèce, une chose est sûre, pas celle de l'église orthodoxe qui étale sa richesse insolente et ne paie quasiment, aucune taxe.

Les agences de notation semblent gouverner à la place des dirigeants des Etats : Espagne, Portugal, Italie et même Etats-Unis n'y ont pas échappé... et la France est sous surveillance.

Un chiffre intéressant à leur propos : deux des plus importantes affichent un taux de marge de 44% ! (différence entre le prix de revient et le prix de vente de leurs services !).

Les bourses jouent au yo-yo, les banques s'affolent mais continuent cependant à faire des bénéfices.

Une bonne nouvelle, elles ont clôturé à la hausse hier !

L'Europe manque de volonté politique mais autre bonne nouvelle hier aussi, elle va mettre en place une taxe sur les transactions financières (retour de la taxe de Monsieur Tobin en 1970 !) de 0,01% à 0,1%, bien peu en apparence mais le gain escompté se chiffre déjà en milliards d'euros.

Croissance en berne, chômage en hausse même si le ministre du travail se gargarise avec la diminution de 0,1% en août et vous savez que si le chômage ne baisse pas en France, c'est la faute « du taux de natalité beaucoup plus important que beaucoup d'autres pays » dicit Frédéric Lefèvre sous ministre au commerce. Espérons qu'il l'a dit au président de la république !

Comme tous ces chômeurs peuvent récupérer leurs enfants pendant midi, pas de cantine pour eux. 70 communes ont osé !

Pouvoir d'achat en diminution, même si l'INSEE nous démontre le contraire, pauvreté en progression avec maintenant 8 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté fixé à 954€, dont 9,9% de retraités, autant de raisons pour expliquer le climat social pesant que nous ressentons tous.

En prime le « plan anti-déficit » est voté : quelques mesures ont été médiatisées comme la taxe sur les complémentaires santé mais aussi la taxe sur les hauts revenus, vous voyez bien que ce plan est équitable !, la taxe sur les parcs de loisirs, vite remballée celle là, remplacée par la taxe sur les chambres d'hôtel à 200€ et plus, encore les riches mis à contribution, taxe sur les sodas et autres boissons sucrées à cause de la colère de Coca cola, et taxe sur le tabac, mais tellement habituelle celle-là qu'elle fait maintenant moins réagir.

Quelques autres le furent beaucoup moins comme la réduction de l'abattement de CSG et de CRDS sur les salaires de 3% à 2% et si la fiscalité des alcools forts est alourdie, celle des vins doux naturels est diminuée comme celle du pineau des Charente et du porto. A vous de choisir !

Les affaires diverses et variées, celles qui refont surface et celles plus nouvelles, ont occupé et occupent toujours l'actualité et mettent une nouvelle fois en évidence une justice à deux vitesses.

Passé sous silence le projet de décret, qui devrait sortir en octobre, de taxation, ni plus ni moins, de la justice : une taxe de 35€ dès que vous saisissez la justice, pour financer l'aide juridictionnelle qui va exploser avec la réforme de la garde à vue. Il s'agit d'une grave brèche dans le principe de gratuité de la justice française. Les syndicats sont vent debout contre ce projet !

Voilà ! J'arrête là ma sélection de sujets. Il en reste beaucoup d'autres.

Deux bonnes nouvelles pour terminer : la réussite de la journée d'action des enseignants hier et le basculement historique du Sénat à gauche dimanche.

ACTIVITE DE LA FGR-FP

Exercice traditionnel aussi : le point sur notre activité depuis la dernière CE.

- L'inter UCR s'est réunie deux fois, le 30 juin et le 30 septembre, avec un seul point à l'ordre du jour, la journée d'action du 6 octobre prochain.

La réunion de juin a retenu le principe de l'action pour réagir aux mesures sur le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie que nous attendions pour juillet et rappeler la baisse du pouvoir d'achat des retraités, toujours d'actualité.

La réunion de septembre a confirmé cette action. Elle va illustrer notre condamnation du report, rappeler nos revendications en matière de prise en charge de la perte d'autonomie et reprendre bien sûr, le thème du pouvoir d'achat.

Deux organisations ont annoncé, ce jour là, qu'elles renonçaient à appeler à la manifestation. Les modalités pratiques, définies lors d'une troisième réunion, ont été précisées dans une circulaire.

- Nous avons rédigé un communiqué de presse et lancé une action en direction des parlementaires contre le plan « anti-déficit », voté très rapidement.

Les délais étaient très courts mais nous recevons quelques réponses de parlementaires, vous devinez de quel bord, que les sections nous transmettent.

- Nous avons lancé une autre action qui concerne plus précisément la taxation des mutuelles. Nous n'avons, bien sûr, pas encore de retour à ce jour.

- Notre motion revendicative a été envoyée dans les sections. Nous proposons une « nouveauté » : la possibilité d'envoyer des amendements sur l'introduction.

Les modalités d'envoi des amendements ont été précisées dans la circulaire.

- La FGR-FP était fort bien représentée à la journée nationale du CNRPA. Un compte rendu de cette journée va être envoyé dans les sections.

Jacqueline a dressé une liste des délégués de la FGR-FP dans les Coderpa et les ARS, d'après l'enquête que nous avons envoyée en mars dans les sections. La liste n'est bien sûr pas complète... mais le sera, sans aucun doute, un jour prochain !

PROTECTION SOCIALE

Quelques points d'actualité :

- a propos de la réforme de la dépendance reportée sine die

* La secrétaire d'Etat aux solidarités, M.A. Montchamp, plaide pour un projet de loi, « non financier, structurel et technique » qui serait axé sur la « réallocation » des moyens du sanitaire vers le médico-social. Elle souhaite démedicaliser la perte d'autonomie et renforcer la prévention en amont. Plus de 2mds sont indûment dépensés à l'hôpital pour les personnes âgées faute de prise en charge adaptée.

* Lors de la journée des CODERPA (22/09), la ministre a déclaré : « la réforme ne fait que commencer... elle s'étendra sur les 10 ans à venir !! ».

Cependant des mesures sont mises en place en particulier 50 millions pour l'aide à l'investissement en vue de structures intermédiaires.

- services d'aide et d'accompagnement à domicile : (SAAD)

Le 21 septembre, une convention nationale a été signée entre l'assemblée des départements de France (ADF) et un collectif de l'aide à domicile composé de 14 organisations représentatives du secteur.

Cette convention fait suite aux travaux entrepris en février 2010 par les 2 partenaires.

Le point central est la création d'un nouveau système « autorisation-tarifification » : un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens serait conclu entre les SAAD et les conseils généraux.

La tarification horaire serait remplacée par une tarification globale établie sur la base d'un nombre d'heures prévisionnelles (y compris heures « non présence directe » et frais de structure).

Pour sécuriser le dispositif, des dispositions législatives seraient nécessaires. Mais des départements tentent l'expérimentation (Doubs, Oise, Côte d'Armor, Somme).

Le même 21/9 aux assises nationales de l'aide à domicile, Claudy Lebreton pour l'ADF, a exposé le projet et a invité Roselyne Bachelot présente à le soutenir. Elle s'est engagée à proposer au Parlement de soutenir le principe d'expérimentation, dans l'attente fin septembre, des conclusions de la mission confiée à Bérengère Polletti.

Dans le court terme, le gouvernement a lâché un peu de lest : création d'un fonds en faveur de l'aide à domicile hébergé à la CNSA : il s'agit de 50 millions imputés sur le budget de l'Etat. Début 2012 une 1^{ère} tranche de 40 millions serait déléguée aux ARS pour satisfaire les dossiers reçus.

Le restant permettrait de compenser des demandes plus fortes que prévues dans certains territoires.

- Projet de loi relatif à la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé

Adopté en commission le 20/09 devant passer le 27/09 à l'Assemblée Nationale en procédure accélérée.

Pour restaurer la confiance ébranlée par l'affaire du Médiateur, le projet exige la transparence entre l'industrie pharmaceutique et les experts, les dirigeants et personnels de tous les organismes de sécurité sanitaire : une déclaration d'intérêts rendue publique sera obligatoire.

La nouvelle agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) aura des droits renforcés pour modifier, suspendre et retirer les autorisations de prise sur le marché.

La publicité auprès des professionnels de santé sera également soumise à contrôle et les visiteurs médicaux pourront rencontrer les professionnels hospitaliers que dans le cadre collectif.

FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE

Le 22 septembre 2011 ont été présentées les comptes de la Sécurité Sociale pour 2011.

L'ensemble des régimes de base et le fonds de solidarité vieillesse enregistrent un déficit de 24,4 milliards, soit un recul de 5,9 milliards par rapport à 2010.

Le régime général présente un déficit de 18,2 milliards, soit une baisse de 2,7 milliards grâce à la hausse de la masse salariale et un respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2012.

Les ministres de la Santé, de l'Economie et des Solidarités en ont dévoilé les grandes lignes. Ce projet s'inscrit dans le plan gouvernemental d'un retour à un déficit public de 3 % du PIB en 2013 et un retour à un équilibre de l'assurance maladie en 2015.

Les 2 points essentiels sont : la maîtrise des dépenses et l'apport de recettes complémentaires provenant principalement (6 milliards). Des mesures de redressement décidées fin août par le gouvernement. A cela s'ajoutent des prévisions – optimistes – de croissance (+ 1,75 %) – ces mesures étant en grande partie financées par le Français moyen !

Ainsi le régime général de la Sécurité sociale ramènerait son déficit à 13,9 milliards. "Nous avons donc 2 ans d'avance" se réjouit Valérie Pécresse.

Au sein de ce déficit général, 2 remarques s'imposent : - la branche vieillesse – premières retombées de la réforme des retraites de 2010 économise 1,3 milliards et plafonne son déficit à 6 milliards (5,8 en 2011).

Le déficit de la branche maladie demeure le plus élevé avec 5,9 milliards, il enregistre cependant une baisse sensible par rapport à 2011 (9,6 milliard)

L'ONDAM est fixé à 2,8 %, soit une somme totale de 171,8 milliards donc 4,8 milliards de plus que l'an dernier.

Sur cette somme 2,7 % sont consacrés aux soins de ville, 2,7 % à l'hôpital, 4,2 % au médico-social – 545 millions de réserve.

L'ONDAM doit être respecté : pour atteindre cet objectif, 2,2 mois d'économies devront être réalisées.

Le plan d'économie concerne la baisse et le déremboursement de médicaments (770 millions), la maîtrise des prescriptions des médecins (550 millions), les dépenses d'hôpital (395 millions), les indemnités d'arrêts de travail (220 millions), la baisse des tarifs des biologistes et radiologues (170 millions) + 55 millions de divers.

En ce qui concerne les personnes âgées : 400 millions supplémentaires répartis entre le plan Alzheimer : 100 nouvelles maisons pour l'autonomie et l'intégration – 75 structures de répit pour aidants 600 pôles d'activités et besoins adaptés (PASA). 170 équipes nouvelles

Le plan solidarité grand âge : 4,8 milliards délégués aux ARS pour financer des places nouvelles et la médicalisation.

FONCTION PUBLIQUE

Retraite

La nouvelle réforme des retraites de 2010 entre maintenant en application avec son cortège de nouveaux reculs sociaux mais aussi, et peut-être, surtout son influence idéologique sur les plus jeunes des salariés qui désespèrent de pouvoir se projeter dans un avenir qui puisse, un jour, comporter une retraite décente à un âge raisonnable.

Dans le même temps, les sondages le montrent, les français, dans une large majorité, souhaitent que les élections qui se profilent soient l'occasion de revenir sur les mesures les plus régressives prises sur les retraites depuis quelques années.

Cette nouvelle réforme par les remises en cause fondamentales du Codes des Pensions qu'elle comporte participe largement de la remise en cause du Statut de la Fonction Publique.

Un récent rapport de la DRESS nous apprend que le montant moyen de la pension de l'ensemble des retraités, tous régimes confondus, est en croissance depuis 2004 de 3% par an en moyenne. Mais il s'agit là d'un simple effet noria (les néo retraités ayant eu des salaires plus importants que les plus anciens qui décèdent). Mais on peut douter que cette situation persiste longtemps au fur et à mesure que les réformes successives produisent leur plein effet. Cette même étude nous apprend que la pension moyenne des nouveaux retraités 2009 est en baisse par rapport à ceux partis en 2008, passant de 1250€ à 1195€ par mois. Une telle baisse -4,4%- si elle a à voir avec la diminution des départs anticipés pour carrière longue, les conditions ayant été durcies, a très certainement à voir aussi avec la montée en charge des effets des réformes de 1993 et 2003.

Comme d'habitude l'été a une fois de plus l'occasion d'un nouveau mauvais coup : un décret publié le 1er août allonge la durée d'assurance nécessaire pour obtenir une retraite sans décote pour la génération née en 1955 passant des 165 à 166 trimestres soit 41,5 années de cotisation. Cette mesure s'ajoutant à celle contenue dans la réforme 2010 qui reporte progressivement l'âge de départ à 62 ans, c'est bien une double peine que l'on inflige aux futurs retraités.

Pour se justifier le gouvernement a tenté de se défausser sur le COR en lui faisant jouer un rôle qui n'est pas le sien. S'appuyant sur la loi de 2003 qui prévoit que tout allongement de l'espérance de vie doit se traduire par un allongement de la durée de cotisation, il a demandé un « avis technique » au COR. Les organisations syndicales s'y sont opposées et ont dénoncé l'instrumentalisation du COR qui doit rester un lieu « d'expertise et de débat ».

Cette nouvelle mesure s'ajoutant à toutes celles des réformes précédentes en repoussant à des âges avancés la possibilité d'une retraite digne est particulièrement injuste et se heurte aux réalités actuelles du travail : les jeunes entrent de plus en plus tard dans l'emploi et les salariés âgés en sortent de plus en plus tôt. Une fois encore ce seront les jeunes, les femmes, les chômeurs et tous ceux qui ont eu des carrières accidentées qui seront pénalisés.

Ce nouvel épisode qui s'ajoute à l'histoire déjà longue des réformes régressives des retraites dénote d'un volonté politique très claire de baisse de niveau des pensions.

Une telle constance, une telle obstination malgré des mouvements sociaux de grande ampleur reposent sur des choix idéologiques et politiques qui viennent de bien ailleurs que du plus profond du peuple français et de son histoire riche de progrès social. C'est bien du côté de ceux que l'on nomme des « experts économiques internationaux » à l'idéologie imprégnée du libéralisme économique le plus débridé qu'il faut chercher des explications, OCDE, FMI et Commission Européenne en tête (cf. Courrier du Retraité n°168). Et on découvre maintenant que l'inspiration vient aussi de ces gourous d'un monde dirigé par la finance que sont les fameuses agences de notation. Dans une conférence de presse tenue le 8 août 2011 John Chambers directeur de l'agence Standard & Poor's a accordé un bon point au gouvernement français à propos de la réforme des retraites car « il est resté droit dans ses bottes... il a connu beaucoup de contestation de la rue, mais il n'a pas cédé à cette pression, ce qui souligne la crédibilité de l'exécutif pour prendre des mesures difficiles ». Ce qui nous attend, si on continue à écouter ces augures que sont les agences de notation, ce sont des mesures semblables à celles prises en Grèce dont le gouvernement vient de décider de réduire les pensions de 20%.

Dernier épisode en date pour justifier les prochaines régressions : l'alignement de l'âge de la retraite sur l'Allemagne soit 67 ans comme le préconise F. Fillon qui oublie de préciser que les 67 ans en Allemagne c'est pour 2029, que le taux plein c'est avec 35 annuités et que la démographie allemande est bien différente.

Pouvoir d'achat

Nos pensions ont été revalorisées au 1er avril 2011 de 2,1% comprenant 0,3% de rattrapage sur 2010 et une inflation prévue pour 2011 de 1,8%. Nous sommes déjà bien loin des 1,8% prévus puisque, selon l'INSEE, l'inflation sur les 12 derniers mois s'établissait déjà, fin août, à 2,2%.

FISCALITE

En cet été deux événements ont marqué l'actualité fiscale : le plan de rigueur de Fillon et le rapport de l'IGF (Inspection Générale des Finances) sur les niches fiscales.

Le gouvernement a beau se démentir pour nous expliquer que ce plan de rigueur est « équilibré », dans les faits ce sont bien les ménages qui en paieront les deux tiers reconnaît le journal Les Échos.

La fameuse taxe exceptionnelle de 3% sur les hauts revenus concernera les 10 000 foyers les plus riches et rapportera à peine 200 millions d'euros. Mais on se garde bien d'évoquer la récente abolition du Bouclier Fiscal accompagné d'une réforme particulièrement avantageuse de l'ISF (Impôt Sur la Fortune) qui se traduit par un gain de 900 millions d'euros pour les plus riches (cf. Courrier du Retraité n°168). Résultat, sur l'année 2012, les plus fortunés seront encore gagnants de 700 millions d'euros ! Elle est où la rigueur pour ceux qui, utilisant leur fortune pour spéculer, portent une part importante de responsabilité dans cette crise ?

En réalité, c'est bien sur l'ensemble des ménages que va peser ce plan d'austérité avec l'augmentation des taxes sur l'alcool, le tabac, les boissons sucrées, la réduction de l'abattement sur les frais professionnels, la hausse du forfait social,... mais surtout par le doublement de la taxation sur les mutuelles santé (1 100 millions d'euros prélevés sur la santé). A noter que sous la pression de certains lobbys le gouvernement a accepté de revenir sur la hausse de la TVA sur les parcs à thèmes mais n'a tenu aucun compte des graves inquiétudes du monde mutualiste. La rentabilité des parcs serait-elle plus importante que la santé des français ?

Ce plan d'austérité parce qu'il s'en prend d'abord au pouvoir d'achat des familles ne peut que mener à une réduction importante de la consommation entraînant le pays dans la spirale de la récession car la croissance ne peut venir des exportations, les autres pays européens menant peu ou prou la même politique dite « de rigueur ». De plus en plus nombreux sont aujourd'hui les économistes dénonçant une telle politique de gribouille qui, à la fois, mène à la récession et refuse de s'attaquer à la spéculation cause première des crises économiques. Même la CNUCED, Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, indique dans son dernier rapport « une politique d'austérité budgétaire pourrait freiner la croissance du PIB et des recettes budgétaires, et serait contre-productive sur le plan de l'assainissement budgétaire ».

A la demande du gouvernement, l'Inspection Générale des Finances vient de rendre un volumineux rapport sur les niches fiscales et sociales (6 000 pages). Il dénombre pas moins de 538 niches pour un coût total de 104 milliards € (66 milliards de niches fiscales et 33 milliards de niches sociales) mais il a omis d'évoquer les niches « déclassées » pourtant utilisées par de nombreux contribuables pour un montant supérieur aux niches fiscales officielles (75 milliards € selon la Cour des Comptes).

Parmi les niches recensées dans ce rapport comme inutiles ou peu efficaces, figure la réduction de 10% sur les pensions pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Or cette réduction de 10% n'est pas, au sens habituel du terme, une niche fiscale que le contribuable aisé peut activer pour réduire substantiellement son imposition mais un simple mode de calcul. Par ailleurs, il faut noter que l'abattement de 10% est limité à 3 600€ maximum par ménage de retraités et à 28 314€ par ménage d'actifs.

Même si le gouvernement, pour des raisons purement électorales, a annoncé ne pas vouloir toucher à la réduction de 10% pour les retraités ainsi qu'au taux réduit de CSG nous devons rester méfiants et continuer à expliquer qu'en matière de fiscalité ce n'est pas par des mesures au coup par coup qu'il faut procéder mais en mettant l'ensemble de la politique fiscale sur la table pour parvenir à un rééquilibrage qui rende la fiscalité réellement progressive.